

DG- 2020-058

Date : le 23 septembre 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

**Objet de la demande : DÉNEIGEMENT, SABLAGE ET ENLÈVEMENT DU SABLE 2020-2023
PAVILLONS POUPORE ET SAINT-PIERRE**

CONSIDÉRANT que le contrat de service de déneigement, sablage et enlèvement du sable des pavillons Poupore et Saint-Pierre de Fort-Coulonge se terminait le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 22 septembre 2020 à 14h;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a reçu une soumission conforme :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
6559379 Canada Inc. (DJB Transport)	15 200,00\$


CONSIDÉRANT que la soumission de 6559379 Canada Inc. (DJB Transport) est la seule soumission reçue et qui est conforme;

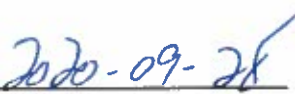
CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la soumission reçue la plus basse;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an (2020-2021), et renouvelable pour deux autres années (2021-2022 et 2022-2023);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en appui à la direction générale,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE l'adoption de l'octroi du contrat d'acquisition au soumissionnaire le plus bas qui est conforme, soit à 6559379 Canada Inc. (DJB Transport) au montant de quinze mille deux-cent dollars (15 200,00\$) excluant les taxes, et autorise M. Charles Pétrin, directeur du Service des Ressources matérielles et technologiques à signer le contrat à cet effet.


Denis Rossignol, directeur général


Date